

Véhicule Relais



Mise à disposition d'un véhicule de remplacement dans les meilleurs délais sur simple appel, en cas de panne, de vol ou d'accident.

LA PRESTATION en bref

24h/24, 7j/7, en France et en Europe*, en cas de panne**, d'accident, de vol, de tentative de vol, de vandalisme, d'incendie, de crevaison, d'erreur de carburant, ou encore de perte de clés, vous bénéficiez :

- Du dépannage sur place et/ou remorquage du véhicule.
- D'un véhicule de remplacement correspondant à la catégorie souscrite.

Cette prestation peut être souscrite en complément de la prestation Maintenance, afin de bénéficier des garanties d'Assistance Plus aux véhicules et aux personnes.

* Pays couverts par la carte verte d'assurance.

** Toute défaillance mécanique, hydraulique, électrique ou électronique immobilisant le véhicule.

Comment ça marche ?

- Vous choisissez la catégorie de véhicule et le nombre de jours de couverture en cas de panne, d'accident ou de vol parmi nos différentes formules Performance ou Confort.
- En cas d'incident, vous contactez votre ligne dédiée qui prend en charge la réservation et organise tout pour vous.
- Un SMS vous confirme votre réservation et l'adresse de retrait du véhicule.
- Vous n'avez rien à régler, ni empreinte de carte bancaire à laisser.
- Si besoin un taxi vous accompagne à l'agence indiquée pour prendre possession de votre véhicule de remplacement.

Les PLUS +

- **Véhicule Relais illimité avec la formule Confort :**
 - en cas de pannes mécaniques si la prestation Maintenance est souscrite,
 - en cas d'accident ou de vandalisme, si l'assurance auto multirisques est souscrite par l'intermédiaire d'Arval.
- **Et jusqu'à 40 jours** en cas de vol ou de véhicule déclaré épave.

▶ OPTION REVISION

A chaque révision vous bénéficiez d'un véhicule Relais pour la journée.

LES ATOUTS

Pratique : vous disposez d'une prise en charge rapide grâce à notre réseau de 3 600 partenaires agréés.

Rassurant : vous disposez d'un Véhicule Relais, quel que soit l'imprévu.

Mobile : possibilité de conserver le véhicule au-delà de la couverture souscrite aux tarifs négociés par Arval.

